



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE GRENOBLE (38100) – 21 rue Alfred de Vigny

UN APPARTEMENT de type T2 avec balcon, d'une superficie de 46,59 m2, avec garage en sous-sol.

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 26 OCTOBRE 2021 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE
Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le MARDI 19 OCTOBRE 2021 de 11 heures à 12 heures par le ministère de la Maître
REYNAUD Richard,
Huissier de Justice à 38160 SAINT MARCELLIN.**

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE, 21 rue Alfred de Vigny 38100 GRENOBLE, dans un ensemble immobilier dénommé LE MADISION, cadastré section ER numéro 346 et plus particulièrement les biens suivants :

- Un appartement de type T2 avec balcon, d'une superficie de 46,59 m2, avec garage en sous-sol.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 3.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 25.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.